



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°12

Réunion de bureau du 21 novembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Jacques THAON - Julien NUCERA - Roger ATTALI - Alexandre MARY - Laurent CAPPATTI

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°11 du 14 Novembre 2019.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La commission a reçu M. RAMAOUI Mohamed, décision prise par PV distinct.

La CDA a finalisé l'organisation de l'examen des candidats arbitres pour chacun des trois différents centres, qui se déroulera le 2 Décembre 2019 en soirée.

Le samedi 7 Décembre, un cours terrain est prévu au stade de La Lauvette pour les nouveaux arbitres ayant réussi l'examen théorique susmentionné qui devront participer également à un entretien oral comptant pour le résultat final.

Le mercredi 18 Décembre 2019 aura lieu la deuxième réunion plénière de la saison.

Le 26 novembre 2019 se déroulera le cours théorique des arbitres classés D2 où il sera abordé le registre théorique mais aussi la préparation du tutorat qui sera mis en place dès le mois de janvier 2020 avec les futurs arbitres.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Les 16 et 17 Novembre 2019, 3 observations ont eu lieu, 3 examens et 2 parrainages ont eu lieu.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 23 et 24 Novembre 2019.

Fin de séance : 21h00.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :
M. MARY Alexandre
M. CAPPATTI Laurent